

CONTRAT DE RESERVATION DE NOTRE SERVICE TRAITEUR

Date de l'évènement :
Lieu de l'évènement :
Noms :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel fixe : Mail :
Portable M. : Portable Mme :

PRESTATION :

- Vin d'honneur matin : Nombre de personnes approximatif
- Cocktail après-midi : Nombre de personnes approximatif
- Déjeuner : Nombre de personnes approximatif
- Diner ou cocktail dinatoire : Nombre de personnes approximatif
- Brunch du dimanche avec service : Nombre de personnes approximatif

La signature de ce contrat implique la connaissance et l'acceptation de nos conditions générales de ventes et des frais de déplacement pouvant vous être demandés.

NOS CONDITIONS PARTICULIERES

Pour toute prestation, le client s'engage à verser des arrhes d'un montant de 1000 Euros.

Ces arrhes sont versées lors de la signature du présent contrat de réservation et sont encaissables entre le 1er et le 31 décembre de l'année qui précède la date de la prestation.

(RIB si versement des arrhes par virement : IBAN /FR76 1548 9047 5700 0721 6442 926 – Code BIC / CMCIFR2A)

Ces arrhes garantissent la réservation de la date de la prestation comme ferme et définitive et seront non remboursable en cas d'annulation de la part du client.

Il n'y a pas possibilité de faire un essai mariage : Vos choix se feront sur photos, la dégustation des vins vous sera offerte.

La confirmation du nombre d'invités doit être faite 5 jours ouvrables avant la prestation, passé ce délai tous les repas prévus seront facturés.

Aucune boisson ni nourriture extérieure à nos prestations, ne sera servie sans accord préalable.

La consommation d'alcool de vos invités est sous votre responsabilité. Notre établissement ne pourra en être tenu responsable.

ANNULATION

En cas d'annulation du fait du client, les arrhes garantissant la réservation de la date de la prestation comme ferme et définitive seront de ce fait non remboursable.

En cas d'annulation du fait du traiteur LE RELAIS, l'intégralité des arrhes sera restituée au client.

Facturation suite annulation

Toute annulation devra être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception et fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes, si elle intervient :

- Entre le 15^{ème} jour et le 30^{ème} jour inclus avant la date prévue : facturation à 25%
- Entre le 14^{ème} jour et 48h inclus avant la date prévue : facturation à 50%
- Moins de 48h avant la date prévue : facturation à 100%

CONFIRMATION DE COMMANDE

Le bon de commande signé et dûment rempli doit nous être retourné 15 jours avant la date de la prestation. Le nombre de personnes doit être confirmé par téléphone ou par mail au plus tard 72 heures avant la manifestation. Passé ce délai de 72 heures il n'y aura pas possibilité de réduction du nombre de personnes mais toujours possibilité d'augmenter le nombre d'invités.

LITIGES

En cas de litige, les parties font attribution de compétence au Tribunal de LAVAL (53).

Signature précédée de la mention : « Bon pour accord, lu et approuvé »

A....., le

Signature LE RELAIS

Signature du client

Lieu spécifique

Une somme forfaitaire de 1,00 € par personne sera ajoutée pour toute prestation sous chapiteau ou dans une salle de votre choix qui ne serait pas ou très peu équipée de matériels professionnels ou inadaptée pour réaliser une prestation de qualité. (Exemple : En cas de déplacement de fours roulants, pianos et induction OU en cas de cuisine à l'étage).

La surface de la tente dépend du nombre de convives (100 personnes ou moins : 25m², 100 à 300 personnes : 40m², + de 300 personnes : 60m²).

Il convient également de prévoir une arrivée d'eau et un boîtier électrique comprenant 4 prises monophasées en 220 volts + un disjoncteur de 18 à 24 Kwa selon le nombre de camions frigorifiques.

Frais de déplacement des équipes, frais de dossier et mise à disposition de véhicules frigorifiques

	-60 adultes à table	+60 adultes à table	+90 adultes à table	+120 adultes à table	+160 adultes à table	+200 adultes à table
-20 kms du Relais	400 €	320 €	250 €	150 €	100 €	offert
+20 kms du Relais	550 €	470 €	400 €	300 €	250 €	100 €
+35 kms du Relais	700 €	620 €	550 €	450 €	400 €	250 €
+50 kms du Relais	900 €	820 €	750 €	650 €	600 €	450 €
+70 kms du Relais	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Les fleurs

Nous n'assurons pas cette prestation, ni pour les tables ni pour les buffets. Si besoin, nous pouvons vous transmettre les coordonnées de nos partenaires sur Craon et Segré.

Informations complémentaires

- En cas de sorbets ou glaces dans votre menu, un congélateur devra nous être fourni sur le lieu de la réception.
- Un forfait de 60,00€ sera facturé en cas d'enlèvement des déchets organiques / 60,00€ pour le verre et carton.
- Nos prestations se terminent à 1h du matin à l'extérieur et à 2h du matin dans notre restaurant.
- Après 1h du matin, merci de prévoir un supplément de 40,00€ par heure et par serveur présent sur le site.

Vaisselle

Un forfait participatif de 20,00€ minimum vous sera facturé pour manque et casse de vaisselle sur l'ensemble de la prestation.

Nappage tissu

Le client s'engage à rapporter les nappes tissus des tables et des buffets avant le lundi 19h suivant la date de la réception. Toutes pertes ou usages abusifs de nappages en tissu donnera lieu à une facturation.

Assurance

Le Relais décline toutes responsabilités pour les dommages de quelque nature que ce soit, et en particulier dégradation, incendie, vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, dans la salle de réception. En cas de vaisselle fournie par la salle louée par le client, la casse reste à votre charge jusqu'à hauteur de 50,00€, la différence sera prise en charge par notre assurance. Chaque personne est responsable de tout dommage direct ou indirect qu'elle pourrait causer. Toute perte, dégradation, disparition, casse de matériel mis à disposition des clients ne peuvent être inclus dans le prix du devis, ni couvert par des assurances, ces frais supplémentaires seront à la charge du client. Il appartiendra au client d'assurer à ses frais les objets et valeurs que les invités ou lui-même introduirait sur le lieu de réception.

Clause attributive de juridiction

Toute contestation au présent contrat sera de la seule compétence du tribunal de Laval.

Date :

Signature précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé »